

REGISTRE DES DELIBERATIONS

27 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin,

Le Conseil Municipal de la Commune de Vétrigne, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations.

Président de séance :

Alain SALOMON, Maire

Présents :

Éric WERDENBERG, Thierry DAGUET, Christiane LEFEVRE, **Adjoint**
Khalid BARRAMOU, Frédéric BURGUN Alban DIFFALAH, Stéphanie
GRANDGUILLAUME, Chantal LOUIS, Florine MERVILLE, Jean-Jacques
SANDERRE et Alain WEICK, **Conseillers municipaux**

Excusés ayant donné pouvoir :

Guillaume REGISSER avec procuration à Eric WERDENBERG, Richard
MARMET avec procuration à Jean-Jacques SANDERRE

Excusés :

Absents :

Noémie SAUDIN

Les membres du Conseil étant réunis ;

Monsieur le Président, ayant ouvert la séance à 20h32, et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Christiane LEFEVRE est désignée pour remplir cette fonction.

Approbation du PV de la dernière séance

Chantal LOUIS indique qu'il est écrit : « il y a eu des préventes négatives par rapport aux autres années » au niveau des questions diverses « Fête des fleurs » et explique qu'il aurait fallu indiquer qu'il y a eu moins de préventes que prévu.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 2 Abstentions (Alain WEICK et Chantal LOUIS) et 12 voix Pour

- **VALIDE le compte rendu de séance du 23 mai 2023**

DECISION

Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Monsieur le Maire a signé les différents devis suivants depuis le vote du Budget Primitif 2023 :

Marché de maîtrise d'œuvre Travaux de rénovation de la voirie Rue des Grands Champs estimés à 65 000 € HT	Maître d'œuvre SETIB	6 240.00 € HT	7 488.00 € TTC
Installation de panneaux de signalisation Rue des Prés – Rue de la Fontaine et Rue des Grands Champs	Signaux Girod	1 571.73 € HT	1 886.08 € TTC
Réfection de l'étanchéité de la terrasse gauche de l'école maternelle de Vétrigne	Beaume Toiture	31 333.11 € HT	37 599.73 € TTC
Création d'un caniveau Chemin forestier Rue des Soiras à Vétrigne	Belfort Tous Travaux	2 415.00 € HT	2 898.00 € TTC
Acquisition de dalles amortissantes pour l'école maternelle de Vétrigne	SATD	2 273.70 € HT	2 728.44 € TTC
Avenant 1 Travaux de création d'une aire de retournement Rue du Fort	Belfort Tous Travaux	912.00 € HT	1 094.40 € TTC
Travaux de réparation Porte de la mairie	FV Industries	1 792.00 € HT	2 150.40 € TTC

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions

Alban DIFFALAH demande si les dalles commandées sont pour l'extérieur ou pour l'intérieur
Alain SALOMON répond que ce sont des dalles extérieures qui font suite à l'achat d'un banc circulaire demandé par la directrice de l'école
Khalid BARRAMOU rappelle qu'il avait déjà été dit que les documents nécessaires au suivi du conseil municipal devaient être envoyés en amont afin de pouvoir préparer le conseil municipal
Alain SALOMON prend note et s'engage à envoyer les documents en amont.
Frédéric BURGUN se questionne sur les réparations de la porte de la mairie
Alain SALOMON explique que la porte a des problèmes depuis son installation et qu'il y avait de nouveaux soucis au niveau du sas.

MEDECINE DU TRAVAIL

Approbation d'un avenant à la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion du Territoire de Belfort

Le Maire expose

Un avenant à la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive est proposé par le Centre de Gestion et introduit deux modifications :

- La prise en charge des apprentis
- La prise en charge des saisonniers au moyen d'une visite collective de 3 heures comprenant un entretien médical individuel et confidentiel ainsi qu'une sensibilisation aux risques professionnels.

La pratique est facultative et est proposée au tarif de 75 € par participant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 voix pour)

- **APPROUVE** l'avenant à la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion du Territoire de Belfort et autorise le Maire à le signer tel que présenté.

PERSONNEL

Ouverture d'un poste d'agent technique

Monsieur le Maire expose :

L'agent technique communal est arrivé au terme de ses 6 années de contrat à durée déterminée et il convient donc de créer un emploi d'agent technique de catégorie C, à temps complet pour 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} octobre 2023.

Alban DIFFALAH est étonné que l'agent technique ait déjà fait 6 ans de CDD

Jean-Jacques SANDERRE demande si l'agent, actuellement en disponibilité de droit, peut revenir.

Alain SALOMON explique que oui, il peut revenir au 1^{er} octobre 2023. Il a une disponibilité de droit donc il peut également reconduire sa demande.

Chantal LOUIS interroge le Maire pour savoir si le poste de l'ancien agent sera fermé si l'agent en disponibilité trouve un emploi où il vit désormais.

Alain SALOMON explique qu'il fermera le poste si c'est le cas.

Alban DIFFALAH explique que l'essentiel est que l'emploi de l'agent actuel soit pérennisé.

Khalid BARRAMOU demande si l'agent devient donc fonctionnaire

Alain SALOMON explique qu'il a vu avec Guillaume et qu'il va devenir titulaire suivant la réglementation de la fonction publique territoriale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 voix pour)

- **DE CRÉER** un emploi permanent d'Agent Technique, relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet pour 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{ER} octobre 2023,
- que cet emploi pourra être occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée indéterminée pour exercer les fonctions « d'agent de service technique polyvalent en milieu rural » d'une commune de moins de 1 000 habitants (article 3-3-3° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984),
- que le cas échéant, le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets 2019-1414 du 19 décembre 2019 et 88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics
- **D'AUTORISER** le Maire à effectuer la procédure nécessaire au recrutement et à signer tous actes afférents,
- **DE MODIFIER** ainsi le tableau des emplois au 1^{ER} octobre 2023,

- les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023

Alban DIFFALAH évoque la coupure du réseau et du réseau d'électricité et demande que l'on soit vigilant avec les conditions de travail de l'agent

Jean-Jacques SANDERRE a expliqué qu'un coffret de chantier électricité sera installé

Alain SALOMON a rappelé que la mairie n'avait pas le choix car les pieux vont être implantés à l'endroit où passe le réseau électrique et le réseau d'eau. La conduite de gaz a également été coupée.

Questions diverses

- **MIEL :**

Jean-Jacques SANDERRE explique qu'ils ont extrait 22 kg de miel. Selon lui, cela est inattendu car trois fois plus important que l'année dernière.

Khalid BARRAMOU demande ce qu'est un essaim. Jean-Jacques SANDERRE explique le fonctionnement de ce dernier. Jean-Jacques SANDERRE sollicite l'achat de nouveaux contenants. Alain SALOMON valide cet achat.

L'année dernière, la commune a acquis un nucléi, qui a produit cette année. En 2023, la commune a récupéré un essaim qui donnera l'année prochaine.

- **VEHICULE VENTOUSE :**

Alban DIFFALAH informe le conseil qu'il a déjà évoqué un véhicule ventouse dans la Rue des Champs Rosot avec un contrôle technique périmé et une assurance qui n'est plus à jour

Alain SALOMON lui demande de lui transmettre la plaque d'immatriculation pour pouvoir prévenir les gardes-nature.

- **STATIONNEMENT :**

Alban DIFFALAH évoque des stationnements gênants à l'angle de la Rue des Champs Rosot et de la Rue des Champs Fleuris. Il demande si un mot peut être mis dans la gazette.

Alain SALOMON demande que les informations soient transmises à la mairie pour retransmission aux gardes-nature.

- **FETE DES VOISINS :**

Alban DIFFALAH souligne la belle participation à la fête des voisins. Une cinquantaine de personnes étaient présentes.

- **NETTOYAGE DE PRINTEMPS :**

Khalid BARRAMOU évoque la bonne participation des habitants au premier nettoyage de printemps (21 personnes dont le plus jeune était âgé d'un an et demi). Il indique qu'il a surtout constaté des mégots dans la Grande Rue.

Alain SALOMON informe qu'il a été contacté pour mettre en place un espace sans tabac aux abords de l'école.

Khalid BARRAMOU explique que les problèmes de mégots sont surtout concentrés sur la Grande Rue et sur le parking de la mairie.

A l'issue de la matinée, ce sont les adolescents qui ont géré le barbecue.

Khalid BARRAMOU tient à remercier le Maire et explique qu'il faudrait voir pour réorganiser cette manifestation en essayer d'avoir plus de participants. Globalement, il a trouvé que le village était propre

- **FORÊT :**

Eric WERDENBERG explique que 600 pieds de noisetiers de Byzance ont été plantés dans la forêt dans le cadre des îlots d'avenir à l'endroit où les sapins ont été coupés.

Il explique également que lors de coupes de bois, le chemin de la Rue du Fort a été abîmé. Des travaux vont être opérés par la mairie (pose d'un merlon pour évacuer l'eau). Il rappelle le contexte : les camions de débardage ont bouché les glissières. La commune a aussi demandé à l'ONF de participer puisque les coupes sont sous sa responsabilité.

Alain WEICK indique qu'il a vu des grumiers faire des travaux dans le bois (aux Soiras), le 1^{er} mai et sans protections. Alain SALOMON a rappelé que les employés sont sous la responsabilité de leur entreprise.

- **PAV :**

Chantal LOUIS informe que désormais la collecte des bacs jaunes dans la Rue des Champs Rosot est réalisée de manière bimensuelle et plus hebdomadaire comme suit : 3 ramassages sur quinze jours, soit lundi-vendredi-mercredi

▪ **ELECTIONS :**

Alain SALOMON explique qu'il faut renouveler la commission de contrôle des listes électorales et que la conseillère municipale Noémie SAUDIN ne souhaite pas renouveler sa participation. Florine MERVILLE se porte volontaire pour remplir cette mission. Alain SALOMON la remercie.

▪ **SECRETARIAT :**

Alains SALOMON explique qu'une des secrétaires a demandé sa mutation. Il a demandé au Centre de Gestion de mettre en ligne une offre d'emploi pour un emploi à 35h/semaine (contre 24h/semaine auparavant).

La seconde secrétaire finira son activité au 31 décembre 2023. Dès 2024, il n'y aura plus qu'un poste à 35h/semaine.

Il faudra donc se réunir le 22 août 2023 pour délibérer sur l'ouverture du poste.

Alban DIFFALAH demande pourquoi un poste à 35h/semaine

Alain SALOMON répond que c'est plus facile de recruter une personne à 35h/semaine. Il y a également une formule au Centre de Gestion de secrétaire itinérante et qui est aussi formatrice

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Délibéré en séance, le(s) jour, mois et an susdits.

La séance est levée à 21h35

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : 22 août 2023

Alain SALOMON

Eric WERDENBERG

Thierry DAGUET

Christiane LEFEVRE

Chantal LOUIS

Florine MERVILLE

Alain WEICK

Khalid BARRAMOU

Richard MARMET

Absent avec procuration à Jean-Jacques SANDERRE

Frédéric BURGUN

Guillaume REGISSER

Absent avec procuration à Eric WERDENBERG

Stéphanie GRANDGUILLAUME

Noémie SAUDIN

Absente

Alban DIFFALAH

Jean-Jacques SANDERRE